

VILLE DE PONTARLIER
REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE
DEPARTEMENT DU DOUBS
ARRONDISSEMENT DE PONTARLIER
CANTON DE PONTARLIER

Extrait Du Registre des Arrêtés du Maire

Objet : JUSTICE ET POLICE – Stationnement – Interdiction de stationnement rue Saint Roch, rue des Abattoirs et rue de Besançon du 20 janvier au 7 février 2025.

LE MAIRE DE LA VILLE DE PONTARLIER,

VU le Code Général des Collectivités territoriales et notamment les articles L 2273-1 à L 2213-6,

VU le Code de la Route,

VU les travaux sur regards du réseau d'assainissement réalisés par l'entreprise EUREA, rue St Roch, rue de Besançon, rue des Abattoirs, du 20 janvier au 7 février 2025,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'Autorité Municipale d'assurer la sécurité de ses concitoyens et la commodité de la circulation,

ARRETE

ARTICLE 1 – Interdiction de stationnement

Du lundi 20 janvier 2025, 7 h 00 au vendredi 7 février 2025, 17 h 00, le stationnement sera interdit à tout véhicule à hauteur de la zone de chantier :

- rue St Roch : entre la rue Comte de Chardonnet rue Gabriel Fauré
- rue de Besançon : au début du chemin du Train
- rue des Abattoirs : sur le chemin piéton longeant le cours du Doubs (côté église protestante).

A hauteur des chantiers, les trottoirs et cheminements piétons seront réduits.

ARTICLE 2 -

Les panneaux de signalisation et d'interdiction qui découlent du présent arrêté seront mis en place par l'entreprise concernée.

ARTICLE 3 -

Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de Police, ses agents, Messieurs les Gardiens de Police Municipale et tous agents assermentés sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

PONTARLIER, le 13 janvier 2025

Pour le Maire et par délégation,
Le conseiller municipal délégué à
la Citoyenneté,

1 ex. Arrêté du Maire
1 ex. Police Municipale
1 ex. Police
1 ex. DVEP
1 ex. Pompiers
1 ex. VERMOT TP
1 ex. Pôle Citoyenneté



Romuald VIVOT